



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
des Territoires

Service Agriculture – Forêt –
Chasse

Unité Espace rural Forêt Chasse

Monsieur le Maire

3, rue de la Mairie

54210 COYVILLER

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40
ddt-afc-espace rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le 05 avril 2018

**Objet : Avis CDPENAF
Commune De COYVILLER**

PJ :

Monsieur le Maire,

Après examen du projet d'urbanisme de votre commune, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 15 mars 2018, a rendu un **avis favorable en suggérant** :

- de limiter la constructibilité aux abris de jardin dans la zone Nj,
- dans le règlement de la zone Aa, d'autoriser la construction d'équipements publics à condition qu'ils soient strictement nécessaires et/ou qu'ils ne puissent pas être implantés ailleurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la CDPENAF et par délégation,
Le directeur départemental des territoires adjoint,



Laurent MARCOS